



CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

Réforme

La nouvelle PAC 2014-2020

p. 14

Rétrospective 2014: bilan des récoltes

p. 10 & 11

Vie de l'entreprise:

aide à l'apprentissage/main d'œuvre de remplacement

p. 22 & 23

n°58
HIVER 2015

L'actualité agricole est aussi
sur www.herault.chambagri.fr

SOM MAIRE



4 *L'Actu de la Chambre
d'agriculture de l'Hérault*

9 *InnovaNews*

10 *Rétrospective 2014
Bilan des récoltes*

12 *Après ces terribles
événements cévenols,
des mesures à prendre*

13 *Sécurisation des exploitations
agricoles: le protocole
«agriculteurs vigilants»*



ÉDITO

14 DOSSIER CENTRAL *La nouvelle PAC 2014-2020*

20 *Comité Régional RQD Plan Collectif de Restructuration*

21 *Arboriculture Le réseau SudArbo®, une expertise solide*

22 *Vie de l'entreprise : Aide à l'apprentissage*

23 *Le contrat main d'œuvre de remplacement*

24 *Découverte de la viticulture biodynamique pour l'équipe viticole*

*Atelier : la production de
semences comme diversification*

25 *La formation comme appui technique aux producteurs maraîchers*

26 *Offres de formation*

Notre environnement subit des évolutions réglementaires sans précédent notamment au travers de la Loi des finances et la réforme territoriale. La Chambre d'agriculture doit trouver les adaptations nécessaires pour continuer à remplir pleinement ses missions de proximité auprès des agriculteurs et des acteurs des territoires.

Au-delà de perspectives financières compliquées de par la loi de finance 2015, vos élus, avec le concours de leurs collaborateurs, mettent tout en œuvre pour que l'agriculture et la ruralité conservent toute leur place. Nous nous attacherons particulièrement à vous accompagner, pour cette année de transition, dans l'application de la PAC 2015-2020 (voir le dossier central).

J'ai également une pensée d'encouragement envers tous les agriculteurs et les communes durement touchés par les intempéries répétées que nous avons connues à l'automne dernier.

Pour cette nouvelle année 2015, j'ai de nombreux souhaits pour la profession et je délivre un message d'avenir à l'agriculture de l'Hérault. Nous signerons dans quelques jours le Projet Agricole Départemental "Agriculture Hérault 2020" avec les nombreux organismes agricoles qui ont collaboré. Ce dernier trace le chemin de l'agriculture de l'Hérault et identifie trois grands chantiers : Développer «des exploitations économiquement viables, responsables et durables», permettre un renouvellement des générations pour «maintenir un tissu d'agriculteurs dans le territoire» et enfin garantir une agriculture «de qualité qui répondra aux besoins de demain et qui devra continuer à innover et évoluer.»

Bonne et heureuse année 2015 à toutes et à tous.

*Jérôme Despey
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

L'ACTU

Agriculture Hérault 2020 : du projet à la charte



Positionnement stratégique

Lancé fin 2013, le Projet Agricole Départemental Hérault 2020 a pour objectif de définir le positionnement stratégique de l'agriculture héraultaise à l'horizon 2020.

Depuis un an, des ateliers de travail mobilisant 450 acteurs de plus de 100 structures (organisations professionnelles agricoles, collectivités, recherche, associations,...) ont permis de préciser pour chaque filière et thématique agricole du département, un scénario souhaitable à l'horizon 2020 et des idées d'actions pour les atteindre.

L'agriculture héraultaise fait aujourd'hui face à de grands défis : consolider sa place face aux pressions concurrentielles des marchés et des conflits d'usage, préserver le potentiel foncier, assurer une relève qualifiée d'entrepreneurs et de salariés, répondre aux consommateurs, participer au développement des territoires, s'adapter au changement climatique,...

Dans leur réponse, les acteurs ont adopté une attitude réaliste, volontariste et mobilisatrice, formulée dans l'objectif stratégique suivant :

«Consolider le potentiel de production de la ferme Hérault à travers six mille entreprises agricoles

ancrées dans les filières et les territoires, répondant aux consommateurs et créatrices de valeurs économique, sociale et environnementale.»

7 projets d'action

Sur la période 2015-2020, cet objectif stratégique sera mis en œuvre à travers sept projets. Ils entendent innover en matière de soutien :

- A la transmission et l'installation.
- A la préservation et valorisation du foncier et la maîtrise de l'irrigation.
- A l'accompagnement des exploitants vers une agriculture durable et responsable.

7 projets d'action pour soutenir l'agriculture héraultaise, d'ici 2020

- Au renforcement des filières et des territoires.
- A la recherche de productions de qualité.
- A la communication pour restituer l'attractivité du métier.
- A la gestion de l'information et l'ingénierie financière.

Chaque projet d'action disposera d'un budget et sera cadré par deux élus qui auront la responsabilité de mobiliser les hommes et les financements pour atteindre ses objectifs.

Les ateliers de territoires

Au cours des deux mois passés, le projet a été présenté et partagé dans le cadre de six réunions

publiques d'information et d'échanges. Tous les exploitants agricoles, organisations professionnelles et élus locaux du département ont été invités à participer et à s'exprimer sur le projet.

Adoption et mise en œuvre de la charte stratégique

La charte sera signée le 26 janvier 2015 matin lors de la Conférence Agricole, à l'Hôtel du département en présence des acteurs du développement de l'agriculture. Un bilan annuel sera ensuite réalisé pour ajuster si besoin ses objectifs, le protocole et ses moyens.

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alexandre Chavey au 04 67 20 88 50
chavey@herault.chambagri.fr

www.herault.chambagri.fr/menu-horizontal/projet-agricole-departemental.html



Réunion du territoire de Montpellier- Petite Camargue autour de Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.



Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, au salon Dionysud.

Dionysud 2014, le regain

Avec 10 504, visiteurs soit une fréquentation en hausse de 35%, le salon bisannuel Dionysud à Béziers, s'est redonné une vigueur.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault s'est amplement investie dans ce succès en organisant deux des trois conférences proposées.

La conférence sur la Politique Agricole Commune et ses nouvelles dispositions, orchestrée par Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, s'est tenue devant un large auditoire et a soulevé de nombreuses questions toutes filières confondues. Les échanges ont continué sur le stand de la Chambre d'agriculture autour d'un apéritif fermier.

Ce stand qui n'a pas désempé pendant les trois jours avec les démonstrations en continu des outils de traçabilité Mes parcelles et Ma cave. Beaucoup d'intérêt aussi pour les formations Certiphyto dont de nombreuses dates seront encore proposées en 2015. Du monde également pour les démonstrations en extérieur de pulvérisation sur vigne artificielle.

Le retour favorable de visiteurs et de participants a été à la hauteur de la qualité des prestations et de l'investissement des conseillers de la Chambre d'agriculture.

Un fruit pour la récré

Producteurs, parents d'élève, enseignants, avec la Chambre d'agriculture pensez à développer dans votre territoire «Un fruit pour la récré» :

Les enfants et adolescents, ne consomment pas assez de fruits. Lancé en 2008, par la France, ce programme financé depuis 2009 par l'Union Européenne, permet d'organiser dans les communes participantes des distributions de fruits aux élèves du primaire et du secondaire notamment, dans le temps scolaire ou périscolaire avec une prise en charge des frais de 76% sur le hors taxe. Le but est de lutter contre l'injustice alimentaire, et aussi de redonner le goût

de manger mieux.

Depuis 2011 la Chambre d'agriculture de l'Hérault, en partenariat avec la communauté de communes Hérault-Méditerranée, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac, ont permis à trois mille enfants de bénéficier de cette action. Actuellement, de nouveaux projets voient le jour dans le département.



A VOS AGENDAS!

22^{ème} édition Millésime Bio 2015 : Salon mondial des vins biologiques

Les 26, 27 et 28 janvier 2015 au Parc Expo de Montpellier.

Le seul rendez-vous mondial sur une offre 100% biologique avec plus de 700 exposants.

www.millesime-bio.com



A VOS
AGENDAS !**52^{ème} édition
du Salon International
de l'Agriculture**

Du samedi 21 février au dimanche 1^{er} mars à Paris Porte de Versailles. En accord avec la thématique «l'agriculture en mouvement» pour mieux manger, préserver la planète tout en continuant à innover. La Chambre régionale d'agriculture inaugurera son stand le mardi 24 février, de nombreuses animations seront proposées. Les régions de France réunies dans un seul et unique hall expliqueront comment on peut produire autrement compte tenu des évolutions climatiques et démographiques.

Contact à la Chambre d'agriculture LR
Valérie Potier au 04 67 20 88 64
valerie.potier@languedocroussillon.chambagri.fr



Formation pour les agriculteurs du Pays de Thau, les 02 et 16 février 2015
Dans le cadre du partenariat Thau aggro et Chambre d'agriculture: Mieux valoriser votre exploitation agricole auprès des consommateurs et ainsi augmenter vos ventes de biens et services.



Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Sylvie Ginisty-Teulon
au 04 67 20 88 28

Produits fermiers :**La réglementation a changé !!!**

Le 13 décembre 2014 est entré en vigueur le règlement européen «INCO», avec de nouvelles exigences pour une meilleure INFORMATION des CONSOMMATEURS. La plupart des mentions prévues dans ce règlement étaient déjà obligatoires (liste des ingrédients, quantité, coordonnées de l'exploitant, DLC* ou DLUO*, numéro de lot...). En outre, les exploitants du secteur alimentaire devront préciser les ingrédients ou auxiliaires technologiques contenus dans leurs produits, provoquant des allergies ou intolérances :

- Pour les produits préemballés, les informations obligatoires figurent directement sur l'emballage ou sur une étiquette attachée à celui-ci.
- Pour les produits non préemballés, proposés à la vente au consommateur final et aux collectivités, l'indication des substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances est également obligatoire (affichage, bon de livraison, etc...).

A noter que les denrées mises sur le marché ou étiquetées avant le 13 décembre 2014 et non



conformes aux exigences du règlement peuvent être commercialisées jusqu'à épuisement des stocks. Ce nouveau règlement comprend également l'obligation de l'étiquetage nutritionnel (énergie, graisses, glucides, protéines, sels). Ces dernières obligations ne seront exigibles qu'à partir de décembre 2016. Des négociations sont en cours pour demander des dérogations pour les producteurs fermiers.

*DLC : Date limite de consommation
*DLUO : Date limite d'utilisation optimale

Contact à la Chambre d'agriculture
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34
grillon@herault.chambagri.fr

Journée départementale**Bienvenue à la Ferme****et Marchés de Producteurs de Pays**

Echange et partage à l'honneur le 13 novembre, à la ferme de l'abbaye de Valmagne. Cette première édition a réuni trente producteurs satisfaits par cette rencontre. Un éclairage sur les nouvelles tendances de consommation, les envies, les attentes des clients. Une démonstration de la force de ce réseau, une présentation des derniers outils de communication et des ateliers de partage de bonnes expériences... autant de points abordés pour toujours accompagner les agriculteurs dans leurs activités de diversification agricole.



Contact à la Chambre d'agriculture
Virginie Lozano-Fernandez
Conseillère agritourisme
& Animatrice Bienvenue à la Ferme au 06 18 36 83 06
fernandez@herault.chambagri.fr



Les Marchés de Producteurs de Pays, un investissement fructueux

61 producteurs de l'Hérault et des départements voisins ont participé aux 97 Marchés des Producteurs de Pays organisés dans 9 communes différentes du département.

«C'est à la fin de la foire qu'on compte les bœufs...»

Depuis les hauts cantons jusqu'au littoral en passant par la garrigue, les consommateurs sont venus nombreux tout l'été sur ces marchés 100 % producteurs, organisés en collaboration entre les collectivités et la Chambre d'agriculture. Marchés des Producteurs de Pays est une marque nationale des Chambres d'agriculture. Ces marchés apparaissent comme de véritables outils de développement et d'animation des territoires. Ils réunissent des producteurs répondant tous à une charte de qualité afin de garantir aux

consommateurs un approvisionnement local en direct des producteurs. L'Hérault est adhérent à la démarche depuis six ans avec des marchés souvent organisés en formule festive les soirs d'été. Les nouveaux marchés constitués en 2014 sur les communes de Saint Thibéry, Villetelle et Saint-Chrsitol ont connu dès leur première année un franc succès. La Chambre d'agriculture, en partenariat avec les communes, s'emploie à composer de nouveaux lieux de marché pour 2015. Si vous aussi vous souhaitez proposer vos produits ou vin dans le cadre de Marchés des Producteurs de Pays n'hésitez pas à vous rapprocher de leur animateur.

Contact à la Chambre d'agriculture
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34
grillon@herault.chambagri.fr

La grenade régionale : une filière émergente



La grenade «super fruit» est le sujet d'un engouement croissant qui touche aussi ses nombreux produits dérivés.

Parallèlement, les agriculteurs locaux souhaitent de plus en plus développer cette espèce fruitière, présente naturellement dans le paysage régional. Depuis 2013, avec l'appui de l'ADVAH*, de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et

de SudExpé (CEHM**), la Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG SUD) a été créée pour fournir à ses membres des références techniques de production et accompagner la promotion, l'innovation technique, et le développement économique de la filière. Elle réunit l'ensemble des producteurs de grenade de la région Languedoc-Roussillon.

* Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault
** Centre Expérimental Horticole de Marsillargues

Conseil d'administration de la FPG SUD
Président : Pierre Colin (34)
Vice-Présidents : Jean-Claude Peretto (30),
Guillaume Reynaud (30), Jean Reig (66)
Trésorier : Olivier Contion (66)
Secrétaire : Henri Bérenger (11)

Vous souhaitez adhérer ?
Contact : fpgsud@gmail.com



Marché des Producteurs
de Pays à St Christol.



BRÈVE

Marque déposée : La cèbe de Lézignan

Lors de l'assemblée générale des producteurs d'oignons doux de Lézignan la cèbe le 20 novembre, en présence de M. Bouyala maire de Lézignan et de M. Fages conseiller général du canton de Pézenas, le Président M. Gadea a fait part à l'assemblée, du dépôt de la marque d'oignons : «La cèbe de Lézignan» identifiée par un logo, correspondant à un cahier des charges définissant ce noble et reconnu produit de terroir.





L'offre de services Mes P@rcelles évolue pour répondre aux changements réglementaires

Vers le cinquième programme de la Directive Nitrates

Les nouveaux programmes d'action pour protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole et l'agrandissement de la zone vulnérable dans nos départements, impliquent de modifier la gestion de la fertilisation dans cette zone.*

Votre outil Mes P@rcelles tient compte de toutes ces évolutions réglementaires.

L'équipe propose donc cette année de vous accompagner dans ces nouvelles obligations par le biais de sessions de formation en petits groupes, si vous êtes autonome, pour y aborder le nouveau cadre réglementaire et la prise en main de l'outil face aux contraintes sur votre exploitation.

Les abonnements avec accompagnement ; plusieurs offres pour utiliser l'outil et sécuriser vos saisies :

- Sérénité light : bénéficier d'un rapport d'alerte vérifiant que vos enregistrements de fertilisation sont conformes à la réglementation (zone

vulnérable) et à vos contrats (MAE).**

- Confort ferti : un conseiller saisit votre plan prévisionnel de fumure, vérifie les surfaces interdites à l'épandage, saisit votre cahier d'épandage et édite vos documents réglementaires.

Pour les agriculteurs en Zone Vulnérable non abonnés à la solution Mes P@rcelles

La prestation de saisie du Plan Prévisionnel de Fumure : la Chambre d'agriculture propose un accompagnement afin d'avoir des documents réglementaires conformes aux obligations de la Directive Nitrates 5. Un conseiller vous aide à élaborer votre plan prévisionnel de fumure et votre cahier d'épandage ainsi que l'ensemble des éléments relatifs à la Directive Nitrates.

La prestation d'analyse de sol

Un préleveur professionnel réalise les prélèvements sur les parcelles demandées ; les échantillons sont analysés.

Avantage : palette d'analyses large et adaptée à chaque filière.

* http://www.herault.chambagri.fr/fileadmin/Pub/CA34/Internet_CA34/Documents_Internet_CA34/AD-EAU-nitrates/GUIDE-CA34_5PAR_15-09-14_Vers-internet.pdf
 **MAE : Mesures Agricoles Environnementales

Contacts à la Chambre d'agriculture
 Alice Boscher - Directive Nitrates au 06 18 36 82 10
 boscher@herault.chambagri.fr

Paul Pampuri - Productions végétales (hors viticulture)
 au 06 03 95 14 00 - pampuri@herault.chambagri.fr

Stéphanie Gendaud-Gentes - Viticulture au 06 18 36 83 29
 gendaud@herault.chambagri.fr

INNOVA NEWS

Sous l'égide de la fédération des CUMA34 et de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, les prix de l'innovation ont été décernés au salon Dionysud 2014.

A VOS
AGENDAS!

Hélix ou la fin du tire-bouchon



Quatre années de recherche ont permis à l'entreprise OI Sales and distribution d'innover dans le packaging œnologique avec Hélix qui conjugue la bouteille en verre avec goulot fileté et le bouchon

à vis en liège Armorin. L'industrialisation des bordelaises est lancée dans l'usine de Maureilhan. Outre sa simplicité sans précédent pour un bouchon en liège, ce système ergonomique permet de conserver sans altération pendant vingt-six mois les vins non pétillants. Que chacun se rassure, le vissage préserve le «pop» entendu à l'ouverture de la bouteille. Hélix a reçu le 1er prix de l'innovation catégorie œnologie.

Sources : le Paysan du Midi &
<http://objectif-languedoc-roussillon.latribune.fr>

Nouveau porte-intercepts Mini-Sillon

Signé par Egretier, entreprise narbonnaise. Automatisé en longueur et en hauteur pour un travail de précision, il fait pivoter son outil sur lui-même et n'a pas besoin d'assistance hydraulique, sauf pour le repli en bout de rang. Il a reçu le 3ème prix catégorie viticulture.



Protection contre rongeurs et désherbants



L'entreprise SODISAC a reçu le prix de l'environnement pour son manchon de protection biodégradable en papier pour trois ans de protection des vignes et des arbres. Fabrication 100% française.

Jusqu'au 28 février, appel à candidature pour Vincœurs en Hérault 2015

Avec Vincœurs, Le Conseil général de l'Hérault assure la promotion des professionnels héraultais de la filière viticole et de l'univers du vin.

Vincœurs en Hérault valorise des démarches individuelles ou collectives, exemplaires dans les catégories suivantes : audace, aventure, innovation, jeunes, nature, plur'ielles et solidaire.

La participation est gratuite.

Télécharger la candidature:

<http://www.herault.fr/files/atarroux/appel-candidatures-vincœurs2015.pdf>

Les dossiers complets doivent être adressés pour le 28/02/2015 dernier délai par courriel à : vincœurs@cg34.fr ou

par courrier au Conseil général de l'Hérault à l'attention d'Isabelle Million-Escarguel

Plus d'infos au 04 67 67 67 11 ou imillon@cg34.fr

vincœurs
EN HERAULT



Rétrospective 2014 - bilan des récoltes

BILAN DES VENDANGES - MILLÉSIME 2014

Année climatique chaotique : sécheresse, gel, grêle et inondations!

Après une sécheresse hivernale et printanière très marquée et malgré un début d'année le plus chaud jamais enregistré depuis 1950, des températures négatives sont à l'origine de gelées le 28 mars. Une activité orageuse continue de mi-juin jusqu'au début août a engendré des épisodes de grêle qui se sont alors succédés pratiquement toutes les semaines! Localement visibles dans le vignoble, les dégâts observés sont cependant peu importants.

Globalement, les bilans pluviométrique et thermique restent déficitaires pour l'ensemble des unités agroclimatiques.

Les précipitations orageuses de type «épisode cévenol» en septembre et octobre font basculer les territoires d'un état de sécheresse à un état d'excès en eau qui atteint par endroit plus de 400% par rapport à la moyenne et provoque de fortes inondations. Cela continue au mois de novembre, mais la récolte est enfin rentrée !

La récolte

Avec une récolte estimée au 1er novembre à 4,5 millions d'hl, le vignoble héraultais voit sa production baisser de près de -22% par rapport à celle de 2013.

Ce serait la plus faible depuis 2009.

Les secteurs les plus affectés par cette perte, sont le Biterrois (de -20% à -40%), la Basse et la Moyenne Vallée de l'Hérault (de -10% à -30%) : le cœur du vignoble. Le Minervois accuse aussi un déficit de l'ordre de -15% à -20%.

A contrario, les Coteaux et la Vallée de l'Orb Lodévois ont retrouvé un niveau de production équivalent ; l'est du département et plus particulièrement le nord Montpelliérais bénéficient quant à eux d'une récolte légèrement à la hausse. Les cépages les plus touchés ont été en premier lieu les blancs, surtout le Chardonnay (jusqu'à -40% à -50% selon les tènements) et le Sauvignon en moindre mesure.

«Cette année,
c'est le Grenache
qui a sauvé
notre récolte!»

Pour les cépages rouges, le Merlot à l'instar du Chardonnay a vu sa production la plus affectée. La Syrah s'est assez bien comportée ainsi que le Cabernet Sauvignon, plus tardif. Mais ce sont les cépages traditionnels, Carignan, Cinsaut et surtout le Grenache qui ont pu tirer profit du millésime.

Les vignerons s'accordent à dire «cette année, c'est le Grenache qui a sauvé notre récolte !»

Les intempéries pendant les vendanges, au-delà de pertes de fonds dans les vignobles -dramatiques pour certains- ont été bien jugulées par la profession grâce à une forte capacité de réaction et de solidarité pour vendanger «à bouchées doubles.» Grâce aussi à un équipement et à une technicité en cave toujours plus performante et enfin par à un marché du rosé porteur qui a permis d'orienter les vinifications vers ce segment là.

Contact à la Chambre d'agriculture
Laurent Gourdon au 04 67 20 88 38
gourdon@herault.chambagri.fr

Grenache noir

FRUITS, LÉGUMES ET GRANDES CULTURES : PRODUCTIONS VÉGÉTALES 2014, UN ÉTÉ ANACHRONIQUE

La conjugaison d'une météo instable et hors saison avec des facteurs extérieurs tels la concurrence ou la surproduction, n'a pas favorisé le marché. La désaffection des consommateurs influencée par le climat, s'est en outre assortie d'une recrudescence de certains parasites et maladies dommageables à la production. Quelques cueillettes de fruits s'en sont bien sorties ainsi que la récolte des asperges. Pour le reste des cultures maraîchères, fruitières ou céréalières, le bilan est assez morose.

Céréales :

La sécheresse de l'année a entraîné une récolte très faible quantitativement et les pluies de juin-juillet ont freiné les récoltes et amené une mauvaise qualité globale des blés durs (faux mitadin). Les pluies et inondations de septembre ont gêné la récolte de nombreuses parcelles de tournesol et maïs semence.

Fruits et légumes :

Globalement, la météo maussade de l'été a freiné la consommation de fruits et

Le bilan des cultures maraîchères, fruitières ou céréalières est assez morose

légumes d'été. Les prix payés aux producteurs sont en général faibles. La campagne 2014 est jugée plutôt difficile (à partir de juin).

L'impact - direct ou indirect - de l'embargo russe sur les productions régionales ? Délicat de se prononcer pour l'instant (on a au moins constaté une chute importante des prix du raisin de table dues aux reports de production de l'Italie).

Les intempéries de septembre-octobre touchent de nombreuses exploitations maraîchères. Un manque de production locale sur les productions d'hiver (salades et autres) est à craindre.

Focus sur quelques productions :

Asperge : bonne année, précoce, bon rendement, bonne qualité.

Melon : forte pression mildiou (de fin juin

jusqu'aux dernières cultures : septembre), des rendements faibles à cause d'un petit calibre en général, mais une très bonne qualité interne.

Olive : Une année très impactée par la mouche et les conditions actuelles restent toujours favorables au développement de la mouche de l'olive. La situation est exceptionnelle, les dégâts historiques. En raison des températures douces et de l'humidité des cas de brunissement de l'olive sont susceptibles d'apparaître. La récolte précoce est conseillée.

Grenade : la Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPGSUD) a été créée lors de l'Assemblée Générale constitutive du 3 septembre 2014.

Pomme : belle récolte, bonne valorisation de la Reine des Reinettes, puis à partir de Gala baisse des prix puis marché difficile. Golden et Granny

ont été récoltées dans les temps. Les variétés Cripps Pink, Rosyglow et Joya a eu lieu à la mi-octobre.

Abricot : surproduction cette année, petits calibres en général, faible demande, concurrence espagnole, prix bas résultants.

Cerise : belle récolte et beaux calibres mais prix assez bas ; gros problèmes sanitaires sur Burlat (*Drosophila suzukii*). Les créneaux suivants (saison et tardives), ont été protégés tant bien que mal et la qualité sanitaire a été correcte.

Pêche : les prix ont rapidement chuté dès le mois de juin et sont restés bas (surproduction européenne, pression espagnole, stocks précoces non résorbés, faible consommation).

Contact Chambre d'agriculture
Charly Fabre au 04 67 20 88 36
fabre@herault.chambagri.fr



Plus de **6 millions** d'euros de dégâts agricoles

Mobilisation de la Chambre d'agriculture
et du Président Jérôme Despey



Après ces terribles événements cévenols, des mesures à prendre

millions de dégâts agricoles.

Toute la profession se mobilise pour être au plus près de ces agriculteurs en difficulté. Des requêtes ont été sollicitées auprès des ministères de l'agriculture et de l'intérieur pour que le fond national des calamités agricoles soit déclenché au plus vite. Les exploitants doivent être dédommagés au plus tôt pour reconstruire leur outil de travail et relancer leur activité économique. Le comité national se tient prochainement afin de reconnaître les calamités agricoles et décider des aides financières. Le dernier incident du 28 novembre fera l'objet d'une nouvelle reconnaissance de calamités au cours du mois de février. Dans le mois qui suit les dossiers pourront être déposés.

Toutefois, selon Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la problématique ne s'arrête pas là : «*Il est urgent d'activer les plans de prévention et de simplifier*

la réglementation en ce qui concerne le code de l'environnement, notamment l'entretien des cours d'eau» exprime-t-il. «*Des aménagements peuvent être faits de façon pragmatique, de manière à protéger au plus vite les populations et les agriculteurs.*»

Renseignement dossier de calamités agricoles
www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Agriculture/Aides-conjoncturelles2



Photo Jean-Christophe Petit

L'Orb.

Les intempéries qui se sont étalées de la mi-septembre à la fin novembre n'ont épargné aucun territoire. Toutefois, les vallées de l'Hérault et de l'Orb touchées très fortement à deux reprises par des pluies torrentielles ont essuyé les plus grosses catastrophes agricoles.

En prenant en compte les quatre événements pluvieux (dont celui du 28 novembre), plus de huit cent cinquante agriculteurs se sont faits recenser comme sinistrés soit plus de six

La profession agricole demande au Ministre de l'intérieur et au Ministre de l'agriculture

- Le déclenchement au plus vite du fond national des calamités agricoles pour que les agriculteurs soient indemnisés le plus rapidement possible.
- L'application du taux majoré dans le dispositif des calamités agricoles, compte tenu du caractère exceptionnel et répétitif de ces ravages.
- Un accompagnement rapide et au plus près des besoins.
- L'activation des mesures conjoncturelles sur les charges fiscales, sociales et bancaires.

Contacts à la DDTM 34 : ddtm-telecalam@herault.gouv.fr ou
à la Chambre d'agriculture de l'Hérault au 04 67 20 88 32 de 9h à 12h et de 14h à 17h



Sécurisation des exploitations agricoles :

Le protocole «agriculteurs vigilants»

Pour faire face aux vols dans les exploitations agricoles, un protocole instituant un partenariat entre la gendarmerie de l'Hérault et le président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault a été signé en juin 2014.

Mais surtout, la mise en œuvre du protocole a permis aujourd'hui de réaliser un réseau de quarante-deux «agriculteurs vigilants» dans le département de l'Hérault. Afin de renforcer l'efficacité de ce dispositif, la gendarmerie de l'Hérault encourage tous les exploitants agricoles à s'y inscrire.

Afin d'alerter les exploitants agricoles et de leur transmettre des informations utiles à leur

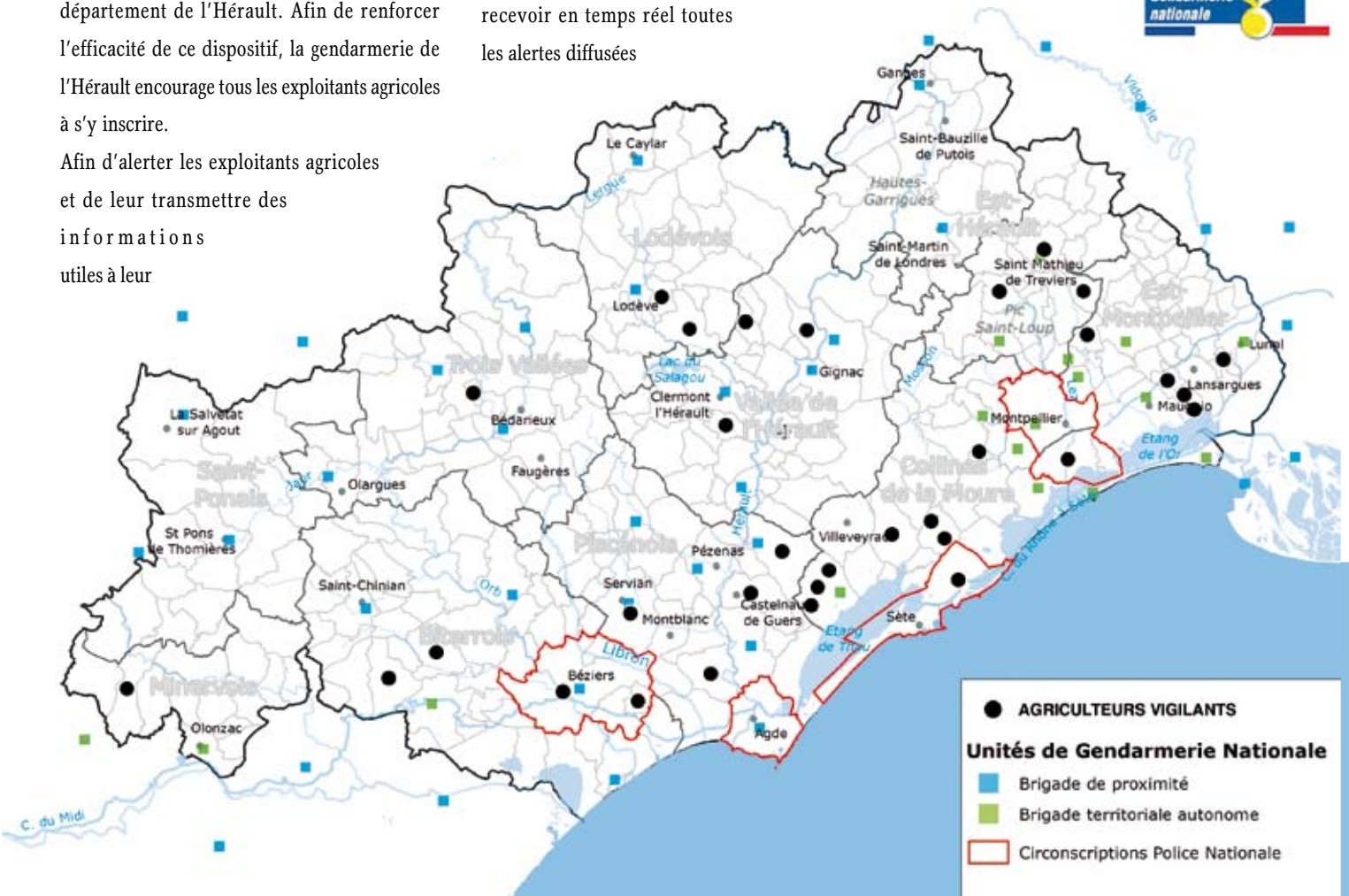
sécurité en temps réel, un dispositif d'alerte par SMS est en cours d'élaboration.

En complément, chacun devrait installer sur son Smartphone l'application STOP CAMBRIOLAGES.

Cette application téléchargeable gratuitement permet de consulter tous les conseils pour se prémunir contre les cambriolages et de recevoir en temps réel toutes les alertes diffusées

par la gendarmerie de l'Hérault. Rendez vous sur le «playstore» ou l' «Appstore» de votre téléphone et taper «STOP CAMBRIOLAGES.»

Contact à Monsieur le Colonel,
commandant le groupement de Gendarmerie de l'Hérault
359, rue de Fontcouverte 34056 Montpellier Cedex 1
au 04 99 53 58 07
sc.ggd34@gendarmerie.interieur.gouv.fr





**DOSSIER
CENTRAL**



La nouvelle PAC

2014 - 2020



Photo © Claude Cerdon



La nouvelle **PAC** *change la donne*

*A nouvelle année,
nouvelle Politique agricole commune (PAC).*

Fondée en 1957, afin «d'accroître la productivité», «stabiliser les marchés» et «garantir la sécurité des approvisionnements», la PAC a subi des évolutions majeures. D'abord en 1984, cette dernière a géré la crise de la surproduction et mis en place des quotas ; en 1992, c'est l'arrêt du soutien des prix et, en 2006, le découplage des aides compensatoires. Elle est de nouveau réorganisée en profondeur pour la période 2015-2020. Cette réforme, débutée en 2013 et effective à partir du 1^{er} janvier prochain, met en place un nouveau système afin de mieux répartir

la manne entre les vingt-huit états membres et entre les agriculteurs au sein de chaque pays. En effet, dans une étude de 2006, l'Insee avançait que 20 % des exploitations agricoles percevaient 43 % des aides totales.

Photo © J-C.Petit



Une réforme des aides à partir de janvier 2015

La PAC favorisant les grandes exploitations ?

Cela devrait être de l'histoire ancienne

Quels sont, à partir de janvier, les changements notables que vont connaître les agriculteurs ?

La PAC reste organisée autour de ce qu'elle nomme ses deux «*piliers*» : le premier dédié aux aides directes aux productions et à l'organisation des marchés, le second aux aides au développement rural et à l'environnement.

De 2007 à 2013, le premier pilier était constitué des aides des Organisations communes de marché (OCM), des aides couplées et des aides découplées, ou Droits à paiement unique (DPU). Les aides couplées sont attribuées en fonction du volume de production alors que les découplées

dépendent du nombre d'hectares exploités. Ces dernières sont soumises à certaines conditions puisqu'il existe un cahier des charges à respecter, notamment sur le bien-être animal. Quant au second pilier, il est constitué d'aides liées au développement rural et à l'environnement (telles les Mesures agri environnementales et climatiques, ou MAEC).

A partir de 2015, alors que l'enveloppe 2014 - 2020 a subi une baisse d'environ 3,5 % par rapport à la précédente programmation, le maître mot de la nouvelle PAC est la convergence. Les DPU du premier pilier sont divisés en trois nouvelles aides découplées, et vont être remplacés par les Droits à paiement de base (DPB), les aides vertes et par la surprime.

L'objectif, à travers les DPB, est de lisser les différences d'aides des divers secteurs de la production agricole et ramener ce DPB autour d'une valeur moyenne de 93 € par ha à environ

Photo © J.-C. Petit





Exploitation de blé tendre.



Photo © Maurice Fouilhé



30% prêt en plus ou en moins. C'est ce qu'on appelle la convergence. Concrètement, la valeur initiale de l'aide DPB s'appuiera sur le paiement de DPU de 2014 de l'exploitant, réparti sur sa surface admissible de 2015.

Quant aux aides vertes, elles sont conditionnées au respect de trois critères : maintien des prairies permanentes, diversité des assolements et présence de surfaces d'intérêt écologique sur terres arables. De plus, les exploitations de taille petite et moyenne sont prises en compte par le nouveau régime d'aide découplée, ou surprime, d'un montant uniforme accordée sur les 52 premiers hectares. L'aide sera de 25 € l'hectare en 2015 et devrait arriver à 98 € en 2019.

Les viticulteurs représentent un cas particulier, puisque ces derniers ont fait le choix politique de ne pas dépendre des aides directes, couplées ou découplées, du premier pilier, mais de ne profiter que de celles des OCM. Ainsi, ils ne

reçoivent pas «une aide fixe» par an et par hectare, mais bénéficient d'aides structurelles pour répondre, par exemple, aux besoins d'investissement, de restructuration du vignoble ou encore de la promotion des vins vers les marchés étrangers. «En faisant ce choix, les professionnels du vin restent dans la logique de marché, davantage liés à la production», souligne Jérôme Despey.

Nouveauté :
les viticulteurs
pourront prétendre
plus largement dans
certaines conditions
aux aides des MAEC
du second pilier.

Et qu'en est-il de l'installation de jeunes agriculteurs ?

La réforme de la PAC oblige les états membres à mettre en place un soutien au sein du premier pilier. En France, le montant de l'aide serait de 70 € par hectare, dans la limite de 34 hectares, et sur 5 ans. Le second pilier comporte toujours des aides à l'installation qui continuent à prendre la forme d'une dotation financière (dotation jeune agriculteur ou DJA) ou de bonification de prêts.

«La demande d'aide se concrétisera par un plan d'entreprise, plus simple que l'actuel plan de développement d'entreprise, et comportant une analyse de robustesse du projet permettant son évolution autour d'un scénario de croisière.»

DES EXEMPLES CONCRETS



Noémie, jeune agricultrice en polyculture élevage

Elle bénéficie d'une aide dé耦plée à l'hectare supplémentaire sur ses cinq premières années d'installation et d'un accompagnement de son projet d'installation avec la dotation jeune agriculteur.



Rémi, éleveur d'ovins en zone de montagne

En 2014, son indemnité compensatoire de handicap naturel est revalorisée de 15% et elle sera à nouveau revalorisée en 2015. L'aide ovine l'accompagne dans ses démarches de production de qualité. Il bénéficiera aussi de la convergence.

Les accompagnements proposés

par votre Chambre d'agriculture de l'Hérault

Tout au long du premier trimestre, la Chambre vous propose des formations collectives ou des rendez-vous personnalisés. Contactez votre conseiller pour effectuer votre étude.

ELEVAGE

En décembre, 8 réunions d'information ont permis de rencontrer 200 éleveurs.

Vous avez manifesté de l'intérêt pour aller plus loin dans l'appropriation du nouveau dispositif PAC et ce dans le cadre d'une formation.

Nous vous proposons plusieurs dates afin d'acquérir les connaissances pour évaluer la situation de votre exploitation au regard des

exigences liées aux paiements des nouvelles aides de la PAC 2015/2020.

Dates et lieux :

Le Caylar - 3 et 12 février
La Salvetat - 5 et 10 février
St Martin de Londres - 10 et 19 février
St Pons - 12 et 17 février
Lattes - 17 et 26 février
Bédarieux - 09 et 24 février
Lodève - 10 et 19 mars
Roqueredonde - 17 et 26 mars

GRANDES CULTURES

Pour votre exploitation céréalière, nous vous proposons une prestation pour évaluer les aides et les incidences de la nouvelle Politique Agricole Commune 2014-2020. Au cours d'un rendez-vous individuel avec un conseiller, nous réaliserons ensemble une estimation du montant et une optimisation de vos futures aides PAC de 2015 à 2019 en l'état actuel des critères connus,

pour les aides couplées, découplées et autres aides directes. Et si besoin, nous esquisserons les effets d'une adaptation de votre assolement.

Contacts

Alain ALLIES au 06 17 32 40 61
allies@herault.chambagri.fr
Paul Pampuri 06 03 95 14 00
pampuri@herault.chambagri.fr

VITICULTURE - LA NOUVEAUTÉ DES MAEC VITICOLES

La Chambre d'agriculture a répondu à l'appel d'offre de la région pour mettre en place ce dispositif dans le cadre des 9 territoires de projet, opérateur pour 2 territoires (Garrigues de l'Hérault et Hérault-Domia) et partenaire pour les 7 autres (Bassin de l'Or, Causses, Gorges et Lodévois, Haut-Languedoc, Narbonnaise et Basse-Plaine de l'Aude, Orb-Libron, Salagou et territoire des étangs Palavasiens).

Dès le premier trimestre 2015, la Chambre d'agriculture va organiser des réunions d'infor-

mation de terrain sur ces nouvelles mesures en direction des viticulteurs, en partenariat avec Coop de France et les Vignerons Indépendants. Le calendrier des réunions est en préparation et sera disponible auprès de vos fédérations Coop de France et coopératives, Vignerons Indépendants, et de la Chambre d'agriculture.

Contact à la Chambre d'agriculture
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
Lallemand@herault.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture, votre organisme de service pour vos déclarations PAC 2015

Les déclarations PAC devront être clôturées avant le 15 mai 2015. La Chambre propose un service PAC. Si vous êtes concerné et voulez bénéficier de ce service, rapprochez-vous dès à présent de votre conseiller de secteur et des permanences. Des réunions d'information générale en partenariat avec la DDTM et les organisations professionnelles agricoles départementales seront organisées début mars 2015.

Liste des permanences téléphoniques :

Viticulture - Tous les jeudis de 9h à 12h
Lattes : 04 67 20 88 32
Montblanc : 04 67 36 47 24
Répondeur Performance Vigne : 04 67 20 88 48

Montagne/Elevage

Tous les lundis de 9h à 12h
Lodève : 04 67 96 42 00
Saint-Martin de Londres : 04 67 55 73 67
Bédarieux : 04 67 95 01 72 tous les mercredis de 9h à 12h
Saint-Pons de Thomières : 04 67 23 00 95

Fruits & légumes - Tous les lundis de 9h à 12h

Arboriculture, maraîchage - Lattes : 04 67 20 88 41
Arboriculture, maraîchage, oléiculture - Montblanc :
06 18 36 83 20 ou 04 67 36 47 20

Grandes cultures - Tous les lundis de 9h à 12h

Montblanc : 06 17 32 40 61 ou 04 67 36 44 15

Pour en savoir plus sur la PAC :

www.chambres-agriculture.fr/thematiques/tout-sur-la-pac/

Dossier réalisé en collaboration avec le Paysan du Midi

FIN DE DOSSIER

Pour conserver vos primes

*pensez à faire
votre transfert
d'engagement*

Comité Régional RQD

Plan Collectif de Restructuration

Vous êtes inscrit en Plan Collectif de Restructuration (PCR)

Le statut juridique de votre exploitation viticole a évolué. Pensez à faire votre transfert d'engagement pour ne pas perdre une partie de vos primes !

Un transfert d'engagement «qu'es aquò» ?

Lors de votre inscription en PCR, vous vous êtes engagé à planter une superficie de vignes avant le 31 juillet 2015.

Si depuis votre inscription en PCR, la situation de votre exploitation a évolué (reprise de l'exploitation, modification de la structure juridique...), vous devez transférer votre engagement au nom de la nouvelle entité.

Quels sont les enjeux d'un transfert d'engagement ?

Si vous ne réalisez pas votre transfert d'engagement, vous risquez de perdre une partie des primes à la restructuration :

- Indemnité frais d'arrachage.
- Indemnité perte de récolte.

Soit 4800 €/ha.

Quelles sont les conditions pour obtenir mon transfert ?

Il faut que la nouvelle structure juridique reprenne:

- L'intégralité des droits et obligations de l'ancienne structure.
- L'intégralité des droits des parcelles viticoles de l'ancienne structure (hormis une éventuelle parcelle de subsistance).
- L'intégralité des droits de plantation de l'ancienne structure.

Comment je réalise mon dossier de transfert d'engagement ?

Vous devez contacter le comité RQD pour recevoir deux formulaires :

- Le dossier de transfert d'engagement.
- Le dossier de transfert de droits à primes et de transfert de demande d'aide.

Parallèlement, vous devez préparer une copie :

- Du dossier déposé au Centre de Formalité des Entreprises.
- Du parcellaire du CVI* de l'ancienne structure avant modification.
- Du parcellaire du CVI de la nouvelle structure après modification.

Le Comité régional RQD est votre interlocuteur privilégié pour vous conseiller, vous accompagner et vous aider dans l'élaboration et le montage de votre dossier de transfert.

* Casier Viticole Informatisé

Contact au Comité RQD au 04 67 12 15 39
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
contact@comiterqd-lr.fr
www.comiterqd-lr.fr



Le Réseau SudArbo®
un partenariat dynamique.

Arboriculture

Le réseau SudArbo®, une expertise solide

Un partenariat riche

Le réseau SudArbo® en est l'exemple probant, mettant à votre disposition des outils d'aide à la décision pertinents, pratiques et actualisés. Constitué en 2000, il rassemble les ingénieurs et techniciens en arboriculture :

- Des Chambres d'agriculture littorales du Languedoc-Roussillon
- Des stations régionales d'expérimentation SudExpé, OIER-SUAMME
- Des organisations de producteurs, du Centre Technique de l'Olivier, du CETA du Vidourle, du GRCETA de Basse-Durance, du CIVAM Bio 66.
- Des consultants indépendants.

La vocation du réseau : surveillance biologique des vergers en saison

Des parcelles de référence (pêcher, abricotier, pommier, cerisier) font l'objet d'observations hebdomadaires ou bimensuelles :

- Stades phénologiques, évolution du grossissement et de la charge en fruits, fréquence et intensité de symptômes de maladies, dégâts et

piégeage de ravageurs, aléas climatiques.

Des réunions permettent de partager ces observations, les données de modélisation et également de faire le point de l'actualité :

- Réglementation phytosanitaire, connaissance de la filière fruits, résultats d'expérimentations, remontées ou réponses aux sollicitations des instituts techniques ou de recherche, des Associations d'Organisations de Producteurs, de sociétés privées...

Des parutions de référence

De ces échanges découlent notamment :

- Les Bulletins de Santé du Végétal Arboriculture (BSV).
 - Les bulletins de préconisations Performance Fruits & Légumes®.
- Hors saison, le groupe s'élargit et constitue des réunions de travail pour rééditer :
- Le guide de protection raisonnée et biologique

des vergers SudArbo®, marque déposée par la Chambre Régionale d'agriculture.

L'animation et la coordination de ce travail est assurée par Cyril Sévely, conseiller fruits

et légumes à la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Le guide SudArbo® et le bulletin Performance Fruits et Légumes® sont certifiés dans le

cadre du conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. A ce titre, ils constituent des documents de référence pour vos démarches sous cahier des charges.

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault
Cyril Sévely au 04 67 20 88 41
sevely@herault.chambagri.fr

Vous recevez le guide en vous abonnant au bulletin de préconisations, en participant à une formation technique ou en tant qu'adhérent à une Organisation de Producteurs ou un CETA.

Retrouvez les parutions

- Le BSV sur www.herault.chambagri.fr
- Performance Fruits & Légumes®
- Le guide SudArbo®

En vous abonnant auprès de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Elisabeth Oriol au 04 67 20 88 47 ou performancefl@herault.chambagri.fr

VIE DE L'ENTREPRISE PRISE

Aide à l'apprentissage



J.C Tsakonas
Apprentissage de la taille.

L'aide à l'apprentissage dans les entreprises de moins de deux-cent cinquante salariés

La loi de finances 2015 prévoit d'instituer la nouvelle aide au recrutement d'apprentis promise par le gouvernement.

Cette aide d'au moins 1 000 € sera désormais octroyée aux entreprises de moins de 250 sala-

riés pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire. Plus précisément, elle sera réservée aux entreprises justifiant, à la date de conclusion du contrat :

- Soit, ne pas avoir employé d'apprentis en contrat d'apprentissage ou en période d'apprentissage dans l'établissement du lieu de travail de l'apprenti depuis le 1er janvier de l'année précédente.
- Soit, si l'établissement emploie déjà un ou des apprentis*, disposer avec le recrutement du nouvel apprenti d'un nombre de contrats d'apprentissage supérieur à celui recensé au 1er janvier de l'année en cours.

Une condition supplémentaire sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2015 conformément aux engagements du Pacte de responsabilité :

l'entreprise devra relever d'un accord de branche comportant des engagements qualitatifs et quantitatifs en matière de développement de l'apprentissage, notamment des objectifs chiffrés en matière d'embauche d'apprentis.

L'aide sera allouée par la région à l'issue de la période de deux mois de libre résiliation du contrat.

Elle sera applicable au titre des contrats d'apprentissage conclus depuis le 1^{er} juillet 2014.

**dont le contrat est en cours au-delà de la période de deux mois durant laquelle le contrat d'apprentissage peut être rompu librement.*

Source : Liaisons Sociales Quotidien

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault
Sylvie Ginisty-Teulon au 04 67 20 88 54
ginisty-teulon@herault.chambagri.fr

Dès le 4^{ème} jour le coût de l'assurance est amorti

Le contrat main d'œuvre de remplacement



Une solution globale pour simplifier la vie des agriculteurs

Le service de remplacement Hérault (SRH) en partenariat avec Groupama, propose une assurance «main d'œuvre de remplacement.»

Le SRH organise le remplacement des exploitants agricoles en cas de maladie, accident ou décès par des salariés agents de remplacement, et assure l'ensemble des formalités administratives (déclaration d'embauche, contrat de travail, bulletin de salaire etc...).

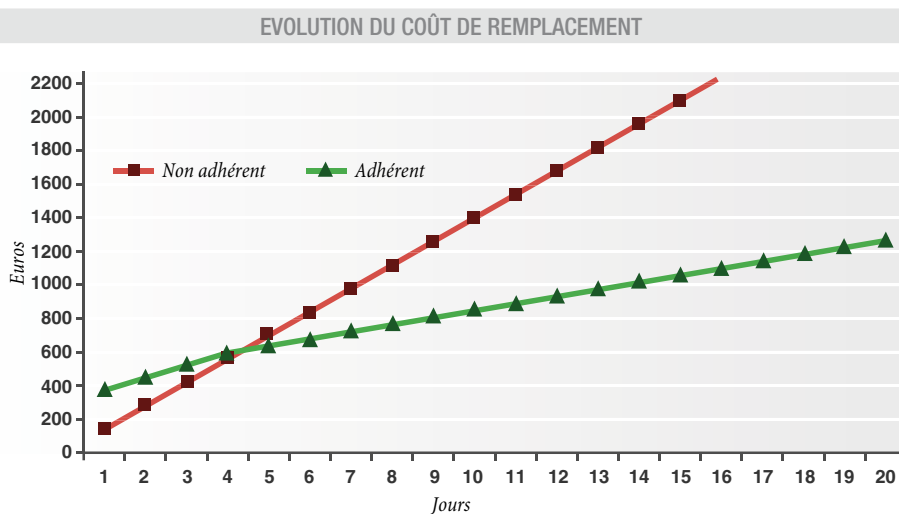
Les garanties

Deux formules au choix : trente ou soixante jours de remplacement (cotisation annuelle de 205,78 € ou 274,39 €) avec une prise en charge à hauteur de 82,26 €/jour par Groupama, soit plus de la moitié du coup de la journée.

Les modalités de remplacement

- En cas d'arrêt de travail, l'assureur garantit trente ou soixante jours de remplacement utilisables par l'adhérent pour une même maladie ou un même accident selon la formule choisie.
- Remplacement de quatre-vingt-dix jours en cas de décès.

Le coût de l'assurance est amorti dès le 4^{ème} jour



Le coût journalier de remplacement

Il est alors de 72 € par jour pour l'assuré du 1er au 4^{ème} jour de travail, et de 42 € à partir du 5^{ème} jour de travail effectué par le salarié.

Sans ce contrat, un remplacement en cas d'arrêt de travail reviendrait à 140 € par jour, d'où l'intérêt d'anticiper ces aléas qui peuvent remettre en cause la continuité de l'activité de votre exploitation.

Réactivité du remplacement

Simplicité des démarches, continuité du travail sur l'exploitation, pour plus de sérénité en cas de coup dur, le contrat garantit la pérennité et la qualité de votre travail. Pensez à souscrire le contrat le plus tôt possible au cours de l'année civile puisqu'il est reconductible le 1^{er} janvier de chaque année pour une durée de un an.

Contact au Service Remplacement Hérault
Béatrice Chayrigues au 04 67 92 18 11
service.replacement@saporta.net

Découverte de la viticulture

biodynamique pour l'équipe viticole



Le monde viticole bouge, se questionne. De plus en plus de vignerons s'interrogent, s'intéressent aux pratiques biodynamiques. Certains cherchent à réduire leur impact environnemental dans le traitement des vignes, d'autres à améliorer la qualité gustative des vins, ou encore

recherchent davantage d'harmonie dans leur métier. C'est pourquoi une journée-découverte de la biodynamie a été organisée avec Anne Duval-Chaboussou conseillère viticole à la Chambre des Pays de Loire.

Cette session a eu pour objectif d'acquérir les bases de la viticulture biodynamique, tout en évaluant les intérêts et les limites de tels usages.

La matinée en salle a permis d'abord de présenter l'anthroposophie et le monde suprasensible de Rudolf Steiner, à l'origine de l'agriculture biodynamique, avec la prise en compte des règles de la nature, des influences lunaires, géologiques, de la vie terrestre et du processus

de croissance et de reproduction. Ensuite la mise en œuvre des techniques de l'agriculture biodynamique pour la vigne a été détaillée :

Les pratiques biodynamiques intéressent de plus en plus les viticulteurs

préparations biodynamiques, compréhension et travail avec les rythmes cosmiques puis présentation des résultats

d'expérimentations. L'après-midi, Christophe Peyrus viticulteur-exploitant du Domaine Clos Marie à Lauret, a témoigné sur ses pratiques.

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault
Sylvie Dulenc au 04 67 20 88 42
dulenc@herault.chambagri.fr

Atelier:

La production de semences comme diversification

Peu connue de notre département, La multiplication de semences sous contrat est une activité essentielle à bon nombre de nos exploitations céréalières. Cependant, loin d'être réservée aux exploitations de grandes cultures elle représente une diversification pertinente pour de nombreux types d'entreprises agricoles locales.

Avec des surfaces disponibles allant de 0,75 à 10 ha, une dizaine de viticulteurs en formation à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Montblanc ont découvert le 19 novembre dernier, le fonctionnement de la filière et appréhendé la production de semences de maïs, tournesol, luzerne et autres cultures porte-graines. Cela leur a permis de voir comment valoriser le foncier disponible, et vérifier la compati-

bilité de la production de semences avec l'atelier viticole. Les échanges furent nombreux entre les «producteurs novices», le technicien du syndicat des semenciers du sud et les trois producteurs déjà initiés à cette filière.

Un essai transformé, car tous les producteurs présents sont intéressés pour tester l'une ou l'autre des cultures de semences.

Une nouvelle session de cette journée de formation sera proposée au printemps, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire dès maintenant.

Contact à la Chambre d'agriculture
Paul Pampuri au 06 03 95 14 00
pampuri@herault.chambagri.fr



Luzerne.

«Participer à cette journée m'a permis d'échanger avec des producteurs expérimentés, mais aussi des plus jeunes.»

La formation comme appui technique aux producteurs maraîchers



M. Cathala l'un des stagiaires de la formation du 10 octobre dernier «Maîtriser l'itinéraire technique des légumes d'été en maraîchage biologique et conventionnel», travaille avec sa compagne aux «Jardins de Valérie» à Agel dans le Minervois. Il s'est inscrit pour approfondir ses connaissances techniques.

«Participer à cette journée m'a permis d'échanger avec des producteurs expérimentés, mais aussi des jeunes qui vont se lancer dans l'agriculture. Ce brassage d'expériences est important.»

Les interventions très appréciées de Catherine Mazollier, spécialiste du maraîchage biologique au sein du GRAB*, vont emmener les exploitants à tester plusieurs techniques dès la prochaine campagne : «J'ai pu faire le lien entre les maladies du sol présentées et les problèmes que nous rencontrons sur la tomate, je pense tester l'utilisation de pieds greffés sous un de nos tunnels. A l'avenir je repérerai mieux les maladies cryptogamiques et les bons stades d'intervention. J'ai aussi le projet d'utiliser l'espace entre les abris pour semer des plantes hôtes qui serviront de relais pour les insectes auxiliaires et favoriser

ainsi leur impact sur les ravageurs.»

Et qu'a-t-il pensé de la présentation d'itinéraires techniques conformes au cahier des charges AB? : «C'est très pertinent de proposer des techniques appliquées en bio mais sans limiter pour autant les discussions à l'agriculture biologique. Dans notre cas avec un verger en conversion AB et des

Maîtriser l'itinéraire technique des légumes d'été en maraîchage biologique et conventionnel

cultures maraîchères menées en conventionnel mais sans traitement chimique de

synthèse (utilisation d'insectes auxiliaires, de pièges chromatiques et pollinisation des serres avec des ruches de bourdons), je m'y retrouve parfaitement, et l'on peut ainsi bénéficier des retours techniques des bio comme des conventionnels.»

*Groupe de Recherche en Agriculture Bio

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Formations en maraîchage :
Paul Pampuri au 06 03 95 14 00
pampuri@herault.chambagri.fr

Formation maraîchers
du 10 octobre 2014.





OFFRES DE FORMATION

COMMERCE

La vente efficace

- Objectifs : savoir gérer le processus de vente, depuis la prise de contact, jusqu'à la signature du contrat de vente.
- Dates et lieu : les 03 - 04 - 10 et 11 mars 2015 à la Chambre d'agriculture de Lattes ou de Montblanc.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

Réussir sa commercialisation

- Objectifs : permettre aux stagiaires de construire une politique commerciale : étude de marché, stratégie et plan de marchéage.
- Dates et lieu : les 31 mars, 1er - 08 et 09 avril, 05 et 06 mai 2015, à la Chambre d'agriculture de Lattes ou de Montblanc.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

COMMUNICATION

Savoir communiquer efficacement

- Objectifs : apprendre à utiliser au mieux la communication média et hors média. Savoir bâtir un plan de communication.
- Dates et lieu : les 06 et 07 janvier 2015, à la Chambre d'agriculture de Lattes ou de Montblanc.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

Atelier photo

- Objectifs : mettre en valeur son exploitation grâce à des photos de qualité.
- Dates et lieu : les 26 et 27 janvier 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes ou de Montblanc.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

MONTAGNE - ÉLEVAGE

Dressage de chien de conduite de troupeau

- Objectifs : acquérir des principes efficaces d'éducation et de dressage de chien pour être capable de diriger son troupeau dans les meilleures conditions.
- Dates et lieux : sur six jours : prochaine session en mars / avril à la Couvertoirade.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

Manipulez vos chevaux en toute sécurité

- Objectifs : être capable de travailler son cheval en toute sécurité.
- Dates et lieux : février / mars, sur le secteur de Béziers.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

ENVIRONNEMENT

AB Les Certiphytos

- Objectifs : permettre aux exploitants d'appréhender les aspects réglementaires, les risques pour l'homme, l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.
- Dates et lieux : sur deux journées de 7h.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

AB Irrigation

- Objectifs : maîtriser l'irrigation de ses parcelles.
- Dates et lieu : Nord Gardiole et Roquebrun (dates selon le secteur). Formation de 17h30 (deux journées complètes et une demi-journée).

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

Raisonner la conduite du verger de pommiers

- Objectifs : maîtriser la mise en place du verger de pommiers. Maîtriser la taille de formation et de fructification, l'éclaircissage, la protection raisonnée, l'irrigation, la fertilisation et le désherbage.
- Dates et lieu : 28 janvier, 21 avril, 01 juillet, 07 octobre 2015 à Villemagne l'Argentière.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

AB Lutte biologique contre le cynips du châtaigner

- Objectifs : être capable de reconnaître les dégâts occasionnés par le cynips, connaître le fonctionnement de la lutte biologique et les techniques pour sa mise en œuvre sur le terrain de façon collective et concertée.
- Dates et lieu : à partir du 27 janvier (à définir), Lassalle (30), le Vigan (30), Génolhac (30), St. Etienne Vallée Française (48), Fozières (34).

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

DIVERSIFICATION

S'installer jeune agriculteur grâce aux grandes cultures

- Objectifs : améliorer ses connaissances techniques pour réussir son installation ou le développement de l'entreprise.
- Dates et lieu : sur deux journées, les 08 et 14 janvier 2015 à la Chambre d'agriculture de Montblanc.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

Développer mes ventes avec la restauration collective

- Objectifs : faire connaître Agrilocal aux producteurs, développer leur potentialité aux relations commerciales avec la restauration hors domicile.
- Dates et lieu : deux sessions : Le 3 février 2015 à la Chambre d'agriculture de Lattes et le 23 février à la Chambre d'agriculture de Montblanc.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

INFORMATIQUE

Mes parcelles «Perfectionnement Eco»

- Objectifs : être capable d'enregistrer ses données économiques sur l'outil Mes Parcelles.
- Dates et lieux : le 13 janvier 2015, à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59



Certiphyto obligatoire au plus tard le 26 novembre 2015!

Pour tout achat de produit phytosanitaire en vue d'un usage professionnel.

Qui doit obtenir quel certificat ?

- **Chef d'exploitation Agri/Viti.**
 - Certificat Décideur en exploitation Agricole.
 - Valable 10 ans.
 - Acheter et utiliser les produits, organiser leur utilisation pour son propre compte ou dans le cadre de l'entraide agricole/viticole.
- **Salarié d'exploitation Agri/Viti.**
 - Certificat Opérateur en Exploitation Agricole.
 - Valable 10 ans.
 - Utiliser les produits en suivant les consignes données.

Comment obtenir son certificat avec la chambre d'agriculture de l'Hérault ?

La chambre d'agriculture de l'Hérault propose une formation de deux jours à l'issue de laquelle le certificat est délivré par la DRAAF.

Démarche à suivre pour obtenir le Certiphyto

- Remplir et imprimer le Cerfa sur le site mon.service-public.fr et télécharger les démarches pour le remplir.
- Envoyer à la DRAAF la photocopie de votre diplôme ou titre, accompagnée d'un simple courrier.

Retrouvez tous les textes de référence sur www.chlorofil.fr et draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Contact Certiphyto à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Carole Foucrier au 04 67 20 88 53
foucrier@herault.chambagri.fr

Les coordonnées de l'équipe formation

Sylvie Ginisty-Teulon - Responsable service formation
au 04 67 20 88 28

Carole Foucrier - Certiphyto / formations commerciales
au 04 67 20 88 53
foucrier@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler-Leblond - formations agricoles / formations informatiques
au 04 67 20 88 59
leblond@herault.chambagri.fr

www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html

Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design ©B-to-B Design in Montpellier - France
Photo couverture: Jean-Christophe Petit.
Crédits photos: Marc Ginot photographe,
Maurice Fouilhé, Jean-Christophe Petit,
J.C Tsakonas, Pierre Bléron, Fabrice Grillon,
Claude Cerdon, Chambre d'agriculture de l'Hérault
et Photothèque Chambres d'agriculture.
Par souci de préserver l'environnement,
ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé
avec des encres végétales. Ne pas jeter sur la voie publique.*



WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR

T: 04 67 20 88 00 - F: 04 67 20 88 95 - contact@herault.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex